

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Date de convocation :  
13 décembre 2011

Séance du 19 décembre 2011 à 20 heures 30

Nombre de délégués  
en exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Espace  
Aragon – Adhésion  
au fonds de  
mutualisation

Présents : A. ANDREYON, C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, C. BLANC COQUAND, D. BOSA, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, J.F. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU- GERMAIN, R. COHARD, R. COLLIAT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT(seulement présent pour les points hors décisions), C. JOY, J. LOMBARD, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, L. THERY, Y. TOSOLINI, P. VOLPI  
Pouvoirs: JP. DURAND à F.STEFANI, C. MALIA à F.BROTTES, P. TERNAUX à C.JOY

Présents : 40  
Pouvoirs : 3  
Votants : 43  
Vote pour : 43  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

L'Espace Aragon, dans le cadre du passage au numérique par délibération en date du 27 juin 2011, a sollicité une subvention auprès du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). L'aide qui devrait être accordée sera composée d'une part variable d'avance remboursable et d'une part de subvention. Cette aide pourra être perçue par la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan, sous réserve qu'elle adhère à un fonds de mutualisation des contributions numériques.

Ce fonds de mutualisation régional sera un regroupement des trois associations existantes en Rhône-Alpes : GRAC – ACRIRA - Ecrans. Le Grésivaudan étant déjà membre de l'ACRIRA, l'adhésion au fonds régional de mutualisation n'aura aucun surcoût supplémentaire. A ce jour, les cinémas engagés dans la démarche sont en Isère : le cinéma théâtre à La Mure, le cinéma Le diamant à Pont de Beauvoisin, Mon ciné à St Martin d'Hères, l'Auditorium Equinoxe à la tour du Pin, le cinéma du Jeu de Paume à Vizille et le cinéma Art et Plaisir à Voreppe.

Les cinémas membres du fonds de mutualisation régional donnent mandat au fonds pour négocier les contributions numériques auprès des distributeurs.

Le fonds de mutualisation percevra directement les contributions numériques et se chargera de les reverser au CNC en remboursement de la partie avance des aides du CNC.

Dans un esprit mutualiste, le montant de l'avance accordée aux salles de cinéma membres du fonds de mutualisation est réparti équitablement selon le nombre d'écrans adhérents. Les cinémas collecteurs importants de contributions numériques acceptent de n'en percevoir qu'une partie pour redistribuer le complément aux cinémas les plus fragiles. En contrepartie, en intégrant le fonds de mutualisation, ils obtiennent l'accès aux aides du CNC facilitant l'investissement nécessaire.

Transmis le : 23/01/12  
N° accusé réception Préfecture : 038-20001866-20111219-145-DE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Président à :

- adhérer au fonds de mutualisation régional AcrirA ;
- signer la convention afférente ;
- siéger au sein du fonds de mutualisation régional AcrirA pour le cinéma Espace Aragon en agissant en qualité d'exploitant, détenteur des licences n°1-61037302 et n°3-1037303.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
François BROTTES

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes Du Pays du Grésivaudan" around the perimeter and "14000 - Grésivaudan - (38)" in the center.